



Communiqué de presse

Loi sur le CO₂ : soyons acteurs plutôt que spectateurs

Lors de sa séance du 4 mai dernier, le comité d'AGORA s'est penché sur la révision de la loi sur le CO₂ qui sera l'un des cinq objets soumis au vote le 13 juin prochain. Après discussion, il a estimé que le projet issu du Parlement offrait des opportunités à l'agriculture romande et a donc décidé de recommander le OUI. Il a notamment considéré que l'agriculture était l'une des premières victimes des changements climatiques et que, malgré les coûts de production supplémentaires pouvant découler de la loi, ne rien faire aurait à moyen terme des conséquences bien plus coûteuses.

Ces dernières années, l'agriculture romande a malheureusement subi plusieurs phénomènes climatiques extrêmes tels que des épisodes de gel tardif au printemps, des sécheresses estivales et des orages violents. Tout ceci n'est évidemment pas nouveau mais la fréquence et l'intensité de ces événements tendent à croître sous l'effet du réchauffement climatique. Le fait de prendre des mesures visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, et donc les changements climatiques, est donc à priori favorable à la production agricole indigène.

Par ailleurs, la nouvelle législation offre plusieurs opportunités permettant de compenser l'augmentation à court terme des coûts de production. En effet, l'agriculture pourra bénéficier de différentes mesures telles que la commercialisation de puits biologiques de carbone (sols, systèmes agroforestiers, forêts, etc.) ou la production d'énergies renouvelables (biogaz par exemple).

Même s'il est certain que l'action seule de la Suisse ne permettrait pas d'avoir un effet conséquent sur les changements climatiques globaux, il serait faux de refuser cette loi sous ce prétexte. D'un côté, les principaux Etats de la planète annoncent et prennent des mesures allant dans le même sens. De l'autre, refuser la loi, ne modifierait pas l'objectif final fixé par l'Accord de Paris. La seule conséquence serait de devoir prendre plus tard des mesures d'autant plus fortes et plus contraignantes. Pour ces différentes raisons, AGORA a donc décidé de soutenir la révision de la loi sur le CO₂.

Lutter contre les changements climatiques et leurs effets néfastes sur notre agriculture en acceptant cette loi modifiée ne permettrait toutefois pas de maintenir une production indigène suffisante si, le même jour, le peuple et les cantons devaient accepter l'une ou l'autre des deux initiatives visant à réduire drastiquement l'utilisation de produits phytosanitaires. AGORA profite donc de rappeler son opposition à ces deux textes dont la mise en œuvre s'avérerait hasardeuse et problématique et retarderait certainement l'application de la nouvelle réglementation sur les pesticides adoptée en mars par le Parlement.

AGORA

Lausanne, le 6 mai 2021

Renseignements : Bernard Leuenberger, président, 079/215.43.65
Loïc Bardet, directeur, 079/718.01.88